



Règles d'hygiène et règlements de la piscine Côte-des-Neiges :

1. Personne ne peut utiliser la piscine à moins qu'elle soit ouverte et que les sauveteurs soient sur place.
2. Avant d'entrer à la piscine, il faut prendre une douche.
3. Le maillot de bain est obligatoire dans l'eau et autour de la piscine.
4. Les souliers, sandales de rue et bottes ne sont pas permis sur la promenade de la piscine.
5. En raison d'hygiène publique, les couches standards ne peuvent pas être portées dans la piscine.
6. Les enfants ne sont pas acceptés dans les bains libres pour adultes.
7. Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne âgée de 16 ans et plus.

Piscine

| Âges | Ratio |
|---------------|--|
| 0-3 ans | 1 personne responsable* pour 1 enfant |
| 3-7 ans | 1 personne responsable* pour 3 enfants |
| 8 ans et plus | Admis seuls aux périodes de baignade libre pour tous |

Pataugeoire

| Âges | Ratio |
|----------------|---|
| 0-3 ans | 1 personne responsable* pour 3 enfants |
| 3-7 ans | 1 personne responsable* pour 5 enfants |
| 16 ans et plus | Admis seulement s'il accompagne un enfant |

*Est considérée comme une personne responsable, toute personne ayant 16 ans et plus. Une preuve d'âge peut être demandée. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des accompagnateurs.

La personne responsable doit obligatoirement accompagner ses enfants à portée de main en tout temps dans l'eau et hors de l'eau. Elle doit donc porter un maillot de bain conforme.

8. L'admission à la piscine sera refusée pour les raisons suivantes :

Intoxication, plaies ouvertes, infections de la peau et décharges provenant du nez ou des oreilles.

Toutes circonstances qui, selon le jugement du superviseur de la piscine, pourraient mettre la sécurité des usagers en danger.

9. Tolérance zéro envers les comportements violents et irrespectueux.

10. L'accès au vestiaire familial est réservé aux enfants de 7 ans et moins, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

11. Le superviseur ou le sauveteur sur place a l'autorité d'imposer ces règlements et peut expulser tout membre qui ne respecte pas ces règlements.

12. La carte de membre ou une pièce d'identité peut être exigée en tout temps par le personnel du Loisirs Sportifs Côte-Des-Neiges.

13. S.V.P., laissez vos objets de valeur à la maison. Le centre n'est pas responsable des objets perdus ou volés.